



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (Upec)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER

DU

LUNDI 11 OCTOBRE 2021

Parmi les membres du conseil étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ, président

Collège A :

M. ANDUJAR Pascal

Mme ARAB Nadia

M. FERRÉ Vincent

M. FERTIGNE Vincent

Mme HANCOCK Claire

Mme LALEAU Régine

M. MATHIEU Claude

M. MELLOUK Abdelhamid

M. NAILI Salah

M. ZIDI Mustapha

MME. PELZ Elisabeth

Collège B

Mme CHAMBEFORT Karine

Mme d'ANGLEMONT de TASSIGNY Alexandra

Mme DUPONT Lise

Mme GUIHARD Marina

M. LAHALLE Thibault

Mme LAIK Barbara

Collège des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé (Biatss) :

Mme GERME Gisèle

M. COSTES Bruno

M. GINTZBURGER

Mme GRAVE Christine

Collège C

M. ALDHUY Julien

Mme CHAUVEL Séverine

Mme DI BIAGIO Claudia

Mme HARBELOT Isabelle

M. LEVREL Lucas

Usagers

Mme BRETON Camille

Mme FOURNY Nolwenn

Mme SEGUIN Marion

Personnalités extérieures

Mme HAMON Marie-Laure

Ont également participé :

M. KENADID Ilyas, chargé de mission

M. GILBERT Simon, VP CR

M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie

M. THEVENET Laurent, Vice-président Relations internationales

Mme COLL, e-City

M. ZEPF, e-City

Mme HACHI, e-City

M. ARGOUD

Mme DEBORDE

Mme CASTELAIN

Mme HUMAIN LAMOURE

Mme HMAMOU

Mme CASTELAIN

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.1. Point d'information du président.....	5
1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2021	14
1.3. Information relative aux projets de Graduate Programs	26
1.4. Information relative au programme d'investissements d'avenir (PIA 4).....	34
1.5. Point d'information fondation	36
2. RESSOURCES HUMAINES.....	41
2.1. Campagne d'emplois second degré (avis)	41
QUESTIONS DIVERSES	48
INDEX	48

La séance est ouverte à 14 h 08 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information du président

M. DUBOIS-RANDÉ – La rentrée universitaire se passe bien, dans la mesure où nous sommes en présentiel quasiment partout. C'est toujours délicat que des parents s'occupent d'adultes, mais nous avons reçu des signalements de quelques mères : trois mères. Elles n'ont pas totalement tort : il faut que le présentiel se diffuse, et nous avons fait passer le message à ceux qui étaient impliqués. Compte tenu des chiffres de la pandémie, nous devrions être tranquilles. À ce stade, les éléments font penser que c'est plutôt la grippe qui va revenir que la Covid. D'ailleurs, je vous encourage à vous laver encore les mains, parce que l'on sait que l'année dernière le masque et les produits hydroalcooliques ont très fortement éloigné la grippe, en plus de l'effet de compétition entre virus.

Je vais faire un point d'information sur le CPER, puisque, même si la notification complète a lieu le 23 novembre, tout est en ligne sur le site de la région et tout le monde est aujourd'hui informé. Pour la partie immobilière, nous avons un CPER qui correspond à Fontainebleau, à la rénovation de la caserne Damesme, en plus du plan de relance qui permettait d'installer le futur IEP de Fontainebleau. Il s'agit de notre dernier CAC de l'année.

Le projet Chérioux est financé également. C'est encourageant pour ne plus avoir la suite d'EPISEN sur Chérioux, puisque la CTI passe cette semaine.

Il y a aussi le campus des métiers « Santé, bien vieillir », qui avait été un résultat de PIA, au-delà de label et services.

Ce sont là des éléments en plus de ceux qui étaient déjà accrochés : la BU, une maison étudiante, la nécessité du plan de relance.

Nous n'avons pas eu d'autres actions en CPER, à part deux plates-formes qui ont été

financées : la plate-forme ICMPE – une bonne chose pour la recherche – et une plate-forme relative au projet Unisa, sur ce que j'appelle la « couscoussière », un mot qui m'avait été soufflé par Patrice COLL. Il s'agit de la chambre aux atmosphères qui permet de répliquer toutes les atmosphères, en liaison notamment avec l'impact sur la biologie et les effets d'exposome sur les populations de souris avant d'être *inaudible 3.30*.

Les résultats sont maintenant disponibles en ligne, vous pouvez les consulter.

Pour le projet Erasme – le projet PIA 4 –, nous n'avons pas de retour, du fait d'un fort *black-out* du Premier ministre. L'annonce aura lieu le 14 octobre, mais je ne sais pas sous quelle forme : soit par dépêche, soit de façon un peu protocolaire, et je pense que ce sera plutôt ainsi. Nous devrions en tout cas avoir les résultats des PIA 4, que nous attendons fortement, pour le 14.

Le PIA 4 est accroché à un label qui a été déposé par l'équipe, en particulier Florence ALLARD-POESI, qui porte ce dossier avec le label « Science avec et pour la société ». Ce label est d'une certaine façon adossée au PIA 4, ou du moins le projet a été conçu pour abriter les deux en complémentarité.

Dans le cadre de la LPR, des notifications sont tombées également, en particulier des notifications pour accompagner les laboratoires de recherche, dans la dimension jeunes chercheurs. Dans cette dynamique jeunes chercheurs, nous avons souhaité faire émerger un « groupe » – l'appellation n'est pas encore définie – jeunes chercheurs. Ce sera un peu un lieu d'émulation autour de la recherche, mais dans lequel on donnera les clés aux plus jeunes. Il permettra aussi d'accrocher la diffusion de la recherche.

Dans ce contexte, nous avons eu une réunion avec le rectorat ce matin, autour du dialogue de gestion. C'est un dialogue de gestion un peu en amont du précédent et pour lequel nous avons déposé plusieurs dossiers : plutôt des projets de

dématérialisation des éléments qui sont vraiment manquants à l'Upec en matière de dématérialisation des *process*. En matière de recherche, c'est un projet relatif à l'expression autour de jeunes chercheurs, via des vidéos ou de la communication pour valoriser ce qui se réalise dans cette université, notamment par rapport à l'expression des plus jeunes. Vous avez peut-être vu la campagne qui a été lancée : « Vous faites l'Upec », qui consiste actuellement en de petites capsules permettant aux jeunes collègues et à tous les collègues de s'exprimer sur leur université.

Dans le cadre de ce dialogue de gestion, il faut aussi noter un projet autour d'e-City. Il s'agit d'une plate-forme. Marcus viendra vous présenter l'état d'avancée du projet e-City. Nous les avons laissés travailler pour qu'ils nous fassent des propositions.

Mustapha va vous donner quelques précisions quant à la partie jeunes chercheurs. Simon pourra vous parler de la partie financement de la recherche. Alexandra pourra s'exprimer sur les actualités de la CFVU.

M. ZIDI – Partant du constat que l'accueil des jeunes enseignants-chercheurs à l'université, de façon générale, n'est pas nécessairement toujours optimal – nous le voyons dans nos structures de recherche –, nous allons mettre en place un « comité jeunes chercheurs ». Il s'agit d'aller un peu plus loin que le simple constat. Lorsqu'on parle de « sentiment d'appartenance » à une communauté, cela devrait commencer par les jeunes, en particulier les nouveaux enseignants-chercheurs. Ce comité que nous allons mettre en place a plusieurs objectifs :

- favoriser des échanges scientifiques entre ces jeunes ;
- leur permettre de monter des projets ensemble. À travers les dispositifs BQR ou BQER que nous avons mis en place, nous avons une large marge de progression, pour avoir des projets portés par des jeunes venant de structures différentes ;
- favoriser le versant communication, relativement aux travaux effectués par ces

jeunes chercheurs ;

- mieux intégrer les jeunes chercheurs, leur apprendre l'université avec un grand U, et les circuits, les carrières, les conditions d'exercice, etc., qui posent parfois des problèmes, surtout les premières années. Ils sont souvent surchargés de tâches d'enseignement, voire de tâches administratives.

Au travers de ce comité, il s'agit de disposer d'un lieu commun de réflexion mais également d'action. Nous avons demandé à Hervé COTTIN de piloter cette initiative, qui va se concrétiser assez rapidement, puisque nous allons lancer un séminaire de recherche avec ces jeunes au printemps prochain. Il va falloir définir la notion de « jeunes », mais nous pensons principalement aux jeunes maîtres de conférences titularisés. Avec tous les plans, comme LAS, cela représente pas mal de monde.

Des tables rondes seront aussi organisées au printemps dans le cadre de ce séminaire de 2 ou 3 jours, sur des sujets précis : les conditions d'exercice, les carrières, la connaissance de l'université – où les circuits sont assez compliqués quand l'on veut obtenir telle ou telle information –, les financements possibles en interne comme en externe.

Dès décembre va se mettre en place un comité d'organisation de ce séminaire, composé d'une partie de l'équipe politique, mais également d'une partie de ces jeunes collègues. Nous souhaitons que ce soit une co-organisation pour cet événement du printemps prochain.

Pour les aspects relatifs à l'amorçage, je vais donner la parole à Simon. Il faut en effet des moyens en matière de recherche, et cette question se pose aussi pour les jeunes collègues.

M. GILBERT – Sur le cadrage d'exécution des dépenses liées à la mise en œuvre de la LPR, je vais commencer par un mot d'information sur des choses qui sont projetées, mais qui seront plus précisément présentées en commission recherche. La

commission recherche a la compétence. Il est envisagé de recourir à quatre dispositifs :

- une enveloppe financière à destination de nos jeunes recrutés, d'environ 1 500 euros. Notre volume de nouveaux recrutés est d'environ 40 personnes, cela représente une enveloppe d'un peu plus de 60 000 euros ;
- le recours à un type d'appel à projets interne type BQR. Par le passé, nous avons opéré une simplification des appels à projets en recourant à un BQR unique qui a absorbé l'ensemble des appels à projets, à l'exception de l'appel relecture-traduction qui a conservé son autonomie. Dans l'appel à projets BQR actuel se trouve une mention précisant qu'une attention singulière sera portée aux candidatures des jeunes chercheurs. Si nous créons un BQR jeunes chercheurs à part entière, il faudra donc peut-être revoir l'articulation des deux ou en discuter. C'est un débat que nous pourrions avoir lors de la commission recherche. Le montant que nous avons envisagé est d'environ 80 000 euros. La notion de « jeune chercheur » se livre elle-même à des appréciations qui peuvent faire l'objet de débats. La proposition qui sera présentée en CR sera que la notion de jeune chercheur correspond à un jeune ayant soutenu sa thèse depuis moins de sept ans, mais cela peut encore être discuté ;
- le renforcement du nombre de contrats post-doctoraux. Nous en avons actuellement quatre à l'Upec : un chiffre assez bas. Il s'agit d'en financer de nouveaux, de façon à arriver à sept contrats post-doctoraux, avec un montant que nous avons proposé de réévaluer d'environ 2 000 euros net par mois, soit une enveloppe d'environ 294 000 euros ;
- l'augmentation du nombre de CRCT, en ajoutant sept CRCT, soit une enveloppe de 25 000 euros pour ces sept CRCT, et 461 000 euros en tout.

Les élus de la CR auront à discuter cette architecture que nous avons conçue, et peut-

être à formuler des propositions alternatives. Puis nous pourrions débattre et essayer de trouver quelque chose qui nous semble correspondre le mieux aux besoins de notre communauté, notamment des jeunes.

Des éléments sont disponibles sur internet. Ils mentionnent un soutien de 10 000 euros par jeune chercheur qui démarrerait sa carrière. Un site du CNRS, notamment, le mentionne. Mais cette mention ne figure pas dans la LPR ni dans une loi de finances ni dans la notification que nous avons reçue, selon laquelle ce doit être un soutien à destination de la recherche et de la communauté dans les laboratoires.

M. DUBOIS-RANDÉ – Avec de jeunes chercheurs et chercheuses.

M. ZIDI – Oui. Je précise que, sur les demandes de CRCT qui ont été examinées au CAC restreint, quatre étaient en suspens. Il s'agissait de demander au ministère de faire basculer les CPP en CRCT. Nous n'avons pas eu de réponse ; ce qui signifie concrètement que c'est négatif. Sur les sept dont a parlé Simon, quatre iraient donc aux collègues qui étaient déjà sur cette liste complémentaire. Cela clôt le travail que nous avons fait il y a quelques mois pour ces quatre collègues.

M. GILBERT – La notification que nous avons reçue de la part du Mesri mentionne les 461 000 euros. Une notification complémentaire est annoncée pour novembre. Il s'agit qu'un budget puisse alimenter les jeunes mais aussi les laboratoires, même si les jeunes sont dans les laboratoires... Pour l'instant, la notification telle qu'elle nous a été adressée ne correspond pas à ce qu'il faudrait pour augmenter le budget des laboratoires de 10 %. Nous allons donc discuter avec le Mesri pour savoir à quoi exactement correspondent les sommes qui nous ont été adressées.

M. DUBOIS-RANDÉ – Avez-vous des questions sur ces éléments d'information ?

Une intervenante – Qu'en est-il de la MSH ?

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous sommes sur un projet d'autofinancement du bâtiment, MSH entre autres. Nous sommes en discussion avec la DGESIP depuis des mois et avec

le rectorat actuellement. Nous attendons le signal de départ.

M. MELLOUK – J’aurais voulu une précision par rapport à ce qui a été dit sur les actions envers les jeunes chercheurs. De qui s’agit-il exactement : de maîtres de conférences nouvellement nommés titulaires ou de *inaudible 19.17*?

M. DUBOIS-RANDÉ – C’est un point sur lequel nous pouvons encore discuter.

M. GILBERT – Le concept de « jeunes chercheurs » ne préjuge pas l’âge des chercheurs, puisque l’on peut soutenir une thèse à 60 ou 70 ans et être un jeune chercheur. Ce dont il est question, c’est d’évoquer ceux qui sont titularisés lors de leur année de titularisation, pour l’octroi d’une somme de 1 500 euros. Ce sera à la CR de discuter de ces questions.

Quant à la question des candidats au BQR, la proposition qui est faite et qui sera faite à la CR – via un point d’information sur une proposition qui sera discutée par les élus CR – sera : considérer que les jeunes chercheurs sont les chercheurs qui ont soutenu leur thèse depuis moins de sept ans, quel que soit leur statut. Nous avons des collègues qui sont directement professeurs d’université et qui n’ont jamais été maîtres de conférences – c’est le cas en droit. Dès la première année de leur titularisation, quel que soit leur statut, ils sont alors jeunes chercheurs.

M. DUBOIS-RANDÉ – En revanche, les 1 500 euros dont nous avons parlé sont bien destinés à flécher les maîtres de conférences nouvellement titularisés.

M. ZIDI – Nous le verrons tout à l’heure, puisqu’en CAC restreint nous aurons neuf demandes de titularisation à examiner, plus celles que nous avons vues avant l’été, puisqu’il y a eu deux phases dans la campagne de recrutement 2021 : synchronisée et au fil de l’eau.

M. DUBOIS-RANDÉ – Parmi les éléments qui nous ont incités à pousser ce groupe jeunes chercheurs et l’accompagnement de type BQR jeunes chercheurs, il y a aussi le fait que la DRV nous a présenté un panorama des réponses, nous a exposé

comment l'Upec répond aux appels d'offres sur les ANR. Il apparaît que les plus jeunes ne sont pas forcément très présents dans ces dossiers, d'où l'intérêt qu'ils s'approprient cet élément, qui n'est pas que technique. Il inclut aussi une dimension d'engouement pour la recherche, d'approche interdisciplinaire... Ce sont en tout cas des éléments qui permettent une animation de cette recherche dès le départ.

Pour le BQR, même s'il n'est pas exclusif, un élément d'effet de levier sera introduit dans l'appel d'offres, pour la réponse à d'autres appels d'offres, européens évidemment, mais aussi ANR. Il peut s'agir de points qui permettent d'asseoir une recherche. Tout cela sera précisé. Nous ne voulons pas alourdir quelque chose qui ne doit pas être lourd, et faire un dossier de 25 pages avec des annexes. Cela peut être très court : une page recto verso. Il s'agit d'exprimer le contexte pour un jeune chercheur, notamment d'expliquer pourquoi il va lui-même engager dans son laboratoire de recherche. Ce sera affiné en CR.

Mme ARAB – Avez-vous cherché à savoir si c'est par manque d'argent que nos jeunes collègues ne font pas de la recherche ? Les jeunes collègues qui sont autour de moi se plaignent beaucoup de ne pouvoir faire de la recherche parce que jamais ils n'évoquent jamais la crise financière. Ce qu'ils évoquent, c'est la surcharge et tout le reste.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous sommes d'accord sur le fait que c'est un bouquet. Il y a aussi un élément de saturation, mais ce n'est pas qu'une question d'argent. J'écoutais la capsule d'un jeune collègue qui parlait de sa recherche, et je trouvais ça très bien parce qu'il disait pourquoi il était content d'être à l'université, pourquoi il pouvait pratiquer sa recherche, etc. Effectivement, il ne met pas l'argent en avant.

Il met en avant les espaces de liberté, un certain nombre de choses qui sont importantes pour lui. Il me semble que, via ce club de jeunes chercheurs, l'on peut avoir quelque chose qui relève vraiment d'une appropriation par les plus jeunes de

cette approche recherche dans leur université. C'est donc aussi à eux de faire l'effort. Je suis d'accord pour dire que ce n'est pas qu'un problème d'argent, pas toujours un problème d'agent : c'est parfois aussi un problème de circuit, de connaissance des services et de l'appui des services, etc. Mais ce que je trouve intéressant pour le BQR – et je ne m'attendais pas à cette réflexion de jeunes chercheurs – c'est que l'on peut gagner un appel d'offres institutionnel. Il ne s'agit pas en l'occurrence de quelque chose d'extrêmement compétitif, c'est plus dans le cadre de l'évaluation de ces projets de recherche. J'ai entendu les réflexions des plus jeunes disant : « J'ai gagné l'appel d'offres. » Il y a donc quelque chose de positif, l'impression d'avoir gagné un appel d'offres, et je trouve que c'est très positif dans une démarche institutionnelle.

M. GILBERT – S'agissant de l'argent, il est quand même écrit dans la LPR que les nouveaux recrutés doivent se voir signifier une dotation pour démarrer leurs travaux de recherche. Il est écrit dans le rapport annexé de la LPR que cela fait partie des dispositions du texte. Il y a donc une demande du législateur que l'on donne de l'argent à nos jeunes collègues pour qu'ils démarrent leurs travaux de recherche ; il peut être utilisé pour cofinancer un colloque, des déplacements... Nous nous sommes renseignés et avons fait du benchmark grâce au circuit des DRV, notamment, et toutes les universités appliquent le dispositif.

M. ZIDI – Il y a un autre sujet, Nadia, c'est le temps consacré à la recherche. Nous avons commencé à aborder la question en début de mandature. Ce sont des sujets extrêmement sensibles à l'Upec, que nous gardons en tête.

M. MELLOUK – Ce n'est effectivement pas seulement une question d'argent, il est valorisant également de lancer nos jeunes enseignants-chercheurs. Ces jeunes enseignants-chercheurs qui démarrent leur carrière universitaire ne sont absolument pas initiés aux arcanes du monde universitaire, même s'ils ont rédigé des thèses. *Inaudible 27.15* collègues de droit au professorat.

Très souvent, ces jeunes chercheurs ne savent pas dire « non » à des sollicitations de la part de collègues quant à la prise en charge de tâches administratives secondaires. Il faudrait prendre en compte le fait que ce n'est pas toujours facile pour les jeunes collègues de dire « non ». Les prises de responsabilités sont au début très lourdes. Ils n'ont pas forcément envie de s'investir, parce que les travaux de recherche sont des travaux de longue haleine. Peut-être y a-t-il des actions à mener pour sensibiliser les uns et les autres à ne pas confier de lourdes responsabilités à de jeunes chercheurs. Certains peuvent les souhaiter et assumer ces responsabilités, mais ce n'est peut-être pas le cas de beaucoup d'entre eux. Dans les cinq ou dix premières années, on peut faire évoluer sa recherche.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous sommes tout à fait d'accord, il faudra penser à accompagner les carrières, comme les autres universités, et pas seulement sur le plan administratif. C'est quelque chose qui manque à notre université. Il faudrait qu'il y ait un référent qui soit capable de conduire un jeune dans une carrière et de répondre à ses questions. De même, nous allons essayer de créer des éléments pilotes, notamment avec la faculté des sciences, de façon qu'il y ait des effets levier pour encourager les collègues à faire de la recherche.

M. MELLOUK – Certains collègues arrivent à dire « non » ; d'autres au contraire, quoi qu'il arrive, ont le souci de ne pas faire de vagues.

M. DUBOIS-RANDÉ – Il ne faut pas qu'ils disent « non » à chaque fois... Puisque vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au point 2, qui est l'approbation du PV de la séance du 28 juin 2021.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2021

M. DUBOIS-RANDÉ – Avez-vous des remarques à formuler sur ce PV ? Y a-t-il des procurations ?

Mme HMAMOU – M. ANDUJAR a donné procuration à M. ZIDI. Mme ARASTE a donné

procuration à M. LE GALL. Mme BACHOUD-LEVI a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ. M. BOYER a donné procuration à M. POMA. Mme CHAMBEFORT a donné procuration à M. LEVREL. M. COHEN a donné procuration à M. MATHIEU. Mme DUPONT a donné procuration à Mme LALEAU. Mme FERRAT a donné procuration à Mme d'ANGLEMONT de TASSIGNY. M. FRÉTIGNÉ a donné procuration à M. MELLOUK. M. FUNALOT a donné procuration à M. ZIDI. Mme GERME a donné procuration à Mme GUIHARD. Mme GRAVÉ a donné procuration à Mme FLEURY. Mme HAMON a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ. Mme HUE a donné procuration à Mme ALLARD-POESI. M. JOURDAN a donné procuration à Mme LAIK. M. LEMONNIER a donné procuration à Mme d'ANGLEMONT de TASSIGNY. Mme PIRENNE a donné procuration à Mme ALLARD-POESI.

Mme PELZ - J'ai une procuration de Vincent FERRÉ.

M. DUBOIS-RANDÉ - Nous la prenons.

Une intervenante - J'ai aussi une procuration, de M. NAILI. Je vous l'ai envoyée ce matin.

M. DUBOIS-RANDÉ - Entendu, il n'y a pas de problème.

Il est procédé au vote.

Le PV de la séance du 28 juin est adopté à l'unanimité.

M. DUBOIS-RANDÉ - Avant de passer aux projets de Graduate Programs, je propose de parler de e-City, un projet porté par Isabelle COLL et Marcus ZEPF.

M. ZEPF - Merci de me laisser cette occasion de vous présenter le programme et notre équipe :

- Ryma HACHI, qui est ingénieur de recherche e-City ;
- Anne BERMAN, qui est assistante à la direction et spécialiste de la communication ;

- Isabelle et moi-même, qui sommes coresponsables.

Nous allons vous présenter e-City en deux temps : un premier temps sera partagé entre nous deux pour vous montrer les missions, les objectifs et l'organisation de e-City ; puis un focus sera présenté par Ryma sur les actions pédagogiques qui sont en lien avec e-City.

E-City est un programme de recherche-action qui a pour objectif d'observer les inégalités de santé et d'agir sur ces inégalités, dans les espaces métropolitains. Le « e » est présent parce que le programme se décline en quatre mots-clés : *environment, empowerment, equality* – qui est l'inverse des inégalités – et l'*e-database*.

Dans un premier temps, les objectifs sont les enjeux de santé publique d'une cohorte urbaine. Cette cohorte est au centre du dispositif e-City et permet la mise en place et l'exploitation d'une plate-forme de données massives sur toutes sortes de données relatives à cette population urbaine. Nous nous inspirons d'une cohorte urbaine qui existe toujours aux États-Unis, à Framingham, et qui a évolué pendant très longtemps. Il s'agit de l'analyser sur le long terme – sur vingt, trente ou quarante ans – afin de prendre en compte l'impact des facteurs sociaux et environnementaux sur une population urbaine.

Ce projet s'inscrit dans un contexte local qui implique un large éventail d'équipes de recherche. Il est donc résolument transdisciplinaire, il implique de multiples compétences déjà présentes sur le site Paris-Est et il s'appuie sur des réussites et initiatives de l'Upec.

Isabelle et moi avons d'abord travaillé sur ce que nous appelons une « vision », afin de définir le cœur de e-City, avec la question d'une vision holistique. Dans un premier temps, nous n'avons pas défini de périmètre thématique, afin d'avoir une approche inclusive de différentes thématiques de recherche, dans les 33 laboratoires de l'Upec

mais aussi avec des partenaires extérieurs à l'Upec.

Ensuite, nous pensons mettre en place un écosystème urbain comme laboratoire grandeur nature. C'est là que e-City s'appuie sur un territoire. Notre volonté est de travailler avec des acteurs de ce territoire et de les impliquer pour que le citoyen et l'acteur de ce territoire deviennent en quelque sorte acteurs de la connaissance des enjeux environnementaux de la ville et de la santé.

Il s'agit aussi d'un programme de recherche scientifique transdisciplinaire et inclusif au service de la société métropolitaine. L'objectif est donc double : création de résultats scientifiques et de résultats opérationnels destinés à cette population, pour consulter, comprendre, partager et expérimenter avec elle.

Le processus est fondé sur la participation citoyenne, la coopération intersectorielle et interdisciplinaire, et la coconstruction des politiques publiques. Il s'agit là aussi de cette volonté d'être inclusifs et d'amener la population dans les différentes phases de la définition des projets de recherche et de leur réalisation. Actuellement, nous rédigeons les éléments d'une charte. C'est une réflexion sur un agenda de recherche qui reflète les grandes questions sociétales et métropolitaines.

Cela nécessite un travail d'enquête auprès de la population, une logique épistémologique plus abductive – qui se nourrit du fait surprenant sur le territoire – et une approche autopoïétique, pour les amateurs du concept de MATURANA et VARELA, deux biologistes américains. L'autopoïèse désigne un processus qui se réinvente de façon permanente et qui a donc la capacité de s'adapter aux émergences des enjeux du territoire.

C'est aussi une approche d'un processus permanent de renouvellement des connaissances et des pratiques. Nous avons tous expérimenté cette situation très difficile de la pandémie où beaucoup d'incertitudes se sont présentées et ont chamboulé des certitudes, des connaissances scientifiques, et mis en place de

nouvelles approches.

C'est également une cohorte urbaine exploitable par tous : les citoyens, les pouvoirs publics et les chercheurs. Ce sont là des éléments de notre philosophie, de la vision et de la charte. Je laisse maintenant la parole à Isabelle pour qu'elle présente le dispositif central de e-City, qui est la cohorte.

Mme COLL – Le matériau premier de ce programme e-City sera en effet la cohorte, sur laquelle nous avons un travail multiple à réaliser, d'abord avec une réflexion méthodologique sur la manière de construire, de pérenniser mais aussi de suivre dans le temps nos données et notre cohorte. C'est donc un travail qui demande une multitude de compétences et une multitude d'approches à développer.

Ce n'est pas uniquement méthodologique, c'est aussi conceptuel : au travers des questions de recherche qui seront formulées se définiront des paramètres qui devront ressortir de la cohorte. Les paramètres que nous chercherons à identifier – les tendances, les problématiques – définiront eux-mêmes le dimensionnement de la cohorte, son positionnement sur le territoire, etc. C'est donc un tout que nous devons aborder de façon parallèle. Nous travaillons sur la localisation des populations, sur la représentativité des populations que nous voudrions sonder et sur le dimensionnement de notre cohorte.

Au-delà de ces questions de méthodologie et de concept, il y a une question numérique, sur la manière de construire, de stabiliser toute cette base de données très riche, très innovante et sur la manière dont nous devons structurer notre équipement.

Nous allons présenter les projets de recherche de façon très rapide mais c'est plus complexe. E-City est un environnement qui favorise la structuration des projets et qui permet de les financer et de leur fournir un matériau brut à exploiter. Il s'agit d'amener les gens à exploiter ce matériau, afin de répondre à leurs questionnements

de recherche, dans une liberté scientifique que nous voulons totalement inclusive.

Nous n'allons pas forcer les gens à adhérer à des thématiques, ce sont plutôt leurs thématiques qui viendront enrichir la réflexion sur les trajectoires de santé dans un environnement urbain. C'est vraiment ce que nous cherchons à faire, il n'y a donc pas de thématiques prédéfinies. Il s'agit vraiment de voir, comment dans la vision et le respect de la charte de e-City, l'on peut apporter des nouvelles connaissances et des nouveaux résultats autour de la cohorte.

Cette recherche se veut fondamentalement transdisciplinaire et elle se veut au service de la société. Autrement dit, à partir de la compréhension qu'on peut en retirer, il s'agit de trouver comment partager l'information, comment l'analyser et comment la rendre utile tant aux acteurs du territoire qu'aux chercheurs et à la population : c'est le « e » de *empowerment*.

Je ne m'attarderai pas sur la démarche itérative, mais il s'agit d'avoir un questionnement renouvelé par l'observation.

Les résultats que nous attendons sont de différents ordres :

- ils seront scientifiques, parce que nous voulons favoriser le développement de nouveaux questionnements, de nouveaux projets de recherche à l'intérieur de e-City, soit en finançant des projets qui répondront à des appels d'offres e-City, soit en travaillant nous-mêmes avec les chercheurs pour les aider et les accompagner dans le développement de nouvelles méthodes de recherche ou de nouveaux projets de recherche ;
- ils pourront être appelés « fondamentaux », parce que ce sont des résultats scientifiques qui nous permettront de mieux connaître les déterminants et les leviers des trajectoires de vie et de santé, et de mieux savoir comment tous ces paramètres sont inter-corrélés à l'intérieur de l'environnement urbain ;
- ils seront également opérationnels, parce que nous attendons une capacité à

expérimenter sur le territoire, à emmener les acteurs urbains à réaliser différentes formes d'expérimentation avec les chercheurs – que ce soit par la création de dispositifs d'*empowerment*, au travers de Living Lab ou de maisons de projets.

In fine, tout au long de ce programme e-City qui a vocation à durer dans le temps, il s'agit de pouvoir établir un réseau de travail, un réseau de confiance dans le travail, avec tous les acteurs du territoire, pour pouvoir avancer sur ces questions. La coconstruction des politiques publiques fait partie de nos ambitions, mais de façon beaucoup plus entière que nous ne réussissons à le faire aujourd'hui. Il s'agit d'associer tous les acteurs dès le début de la réflexion et d'aller jusqu'à l'analyse et l'exploitation des résultats avec les acteurs du territoire et les populations si nous nous le pouvons.

M. ZEPF – Merci, Isabelle. Je donne la parole à Ryma, avant de vous laisser la possibilité de poser des questions.

Mme HACHI – Je vais revenir brièvement sur deux des aspects qu'Isabelle et Marcus ont évoqués : la recherche inclusive et la question de l'*empowerment*, et l'idée de travailler sur les thèmes de l'inégalité, de la santé, du bien-être.

Nous avons lancé avec des étudiants du master ODD, un master de l'École d'urbanisme de Paris, un atelier sur la coconstruction d'une offre d'activités orientée vers le bien-être des étudiants de l'Upec. Au-delà de l'aspect transdisciplinarité recherché avec e-City, il s'agit d'essayer d'intégrer les sujets d'étude, y compris par rapport aux questionnements scientifiques que l'on peut se poser, et en conséquence d'avoir plutôt des approches participatives, où l'on inclut réellement les populations dans la recherche qui est menée.

Dans cet esprit, nous avons voulu monter un atelier participatif avec les étudiants de l'Upec. Nous allons travailler avec les étudiants de l'École d'urbanisme de Paris, qui

vont eux-mêmes créer des ateliers participatifs avec des étudiants de l'Upec, pour coconstruire avec eux une offre d'activités orientée vers leur bien-être. La thématique avait été abordée par un précédent atelier que dirigeait Marcus et qui était une commande de la CVEC.

Dans cette optique, e-City propose un atelier qui consiste à développer une offre d'activités orientée vers le bien-être des étudiants ici, sur le campus centre de l'Upec. Ces activités seraient conçues en priorité pour les étudiants de ce campus mais pourraient également être destinées à la population de Créteil, selon des modalités à définir. L'enjeu principal de cet atelier réside dans la coproduction du projet avec les étudiants de l'Upec. Les étudiants de l'Upec devront réellement être impliqués dans le cadre des dispositifs de coproduction qui seront à imaginer, et ce à différentes phases du projet.

Nous sommes en train de mettre cela en place avec les étudiants de l'École d'urbanisme de Paris. Ils mettront en place des cafés-débats, des balades sur le campus, des ateliers de travail. E-City constituera un relais pour eux, afin de diffuser des appels à participation et de fournir un espace pour la tenue de ces cafés-débats et autres.

Nous pensons que cela peut produire des résultats pour les étudiants de l'Upec à deux titres :

- créer une communauté d'étudiants de l'Upec qui seraient dotés d'un fort *empowerment*, et qui auraient donc un savoir d'expérience consolidé sur les questions de santé et de bien-être ;
- faire participer les étudiants à une offre d'activités conçue par et pour eux. E-City nous permet d'expérimenter ces formes de recherche inclusive, de coconstruction d'un projet dès le départ avec les sujets d'étude de ce projet.

Nous accorderons donc une importance particulière à la réflexivité sur ces approches,

aux clés de réussite, aux freins identifiés, etc. D'un point de vue thématique, le thème de l'atelier – le bien-être des étudiants – nous intéresse parce qu'il nous offre un premier diagnostic sur les activités actuelles des étudiants : leurs études, leurs loisirs, les soins dont ils bénéficient. C'est aussi un état des lieux concernant leur mode de vie et leur bien-être. Et cela nous servira potentiellement à préciser nos questionnements scientifiques dans le cadre de la cohorte.

M. ZEPF – Merci, Ryma. Je propose que nous laissions la parole à la salle pour d'éventuelles questions.

Mme ARAB – J'ai deux questions. La première concerne l'expérimentation, qui n'est ni une condition nécessaire ni une condition suffisante à la connaissance, à la préconisation vers l'action opérationnelle. Je me demandais donc si c'était un passage obligé.

La seconde question est peut-être plus compliquée. Cette épistémologie d'hyper réflexivité, processus permanent de renouvellement des connaissances, signifie que l'on produit une instabilité des connaissances. Je ne sais pas comment l'on fait pour évaluer des politiques publiques ou aider à l'élaboration de politiques publiques au regard des connaissances que nous postulons comme instables par les choix épistémologiques opérés. Ce n'est pas une question piège, c'est une vraie question...

M. ZEPF – Merci, Nadia, pour cette question dont nous discutons souvent ensemble. Elle renvoie à l'organisation des différentes phases de e-City. Comme l'a montré Isabelle, le fonctionnement consiste aussi en une forme d'incubation des projets de recherche qui émergent dans les différents laboratoires de l'Upec. À titre d'exemple, nous avons discuté avec les collègues qui travaillent sur l'approche Living Lab. Dans le cadre de leur projet de recherche, ils vont essayer de modéliser des questions qui viennent de la société civile et qui vont montrer quelles sont les évolutions possibles en matière de scénarios quand l'on prend en compte une question de mobilité,

d'alimentation, etc.

Sur le sujet, je vous renvoie à l'expérience très intéressante qui a été menée par Émilie FRANKIEL dans le cadre de la convention citoyenne. Les collègues vont profiter de cette mise en place d'une cohorte de population urbaine et se nourrir des données pour nourrir cette modélisation et les scénarios qui en émergent. En ce sens ils vont nourrir les réflexions que e-City va animer avec les représentants d'une collectivité par exemple et ils vont contribuer, dans un travail de dispositif participatif, à éclairer les évolutions qui sont possibles.

Ce n'est donc pas le résultat de recherches uniques qui va instruire une politique publique définitive, c'est la création d'une connaissance, scientifique mais aussi opérationnelle, qui pourra nourrir la coconstruction d'une politique publique. On est donc véritablement dans un processus, un chemin, et dans une forme d'adaptation qui se destine au décideur d'une collectivité.

Mme COLL – Par rapport aux sciences de l'environnement, nous sommes également très intéressés par les transformations environnementales. Énormément de transformations ont lieu et les problématiques évoluent au fur et à mesure de la phénoménologie des événements environnementaux. Comme c'est très en lien avec l'évolution de la structure urbaine, je pense que le fait de s'adapter aux évolutions de la connaissance des comportements des individus, des comportements collectifs, ou même des réactions face à des problématiques, prend tout son sens ne serait-ce que dans ce champ.

M. ARGOUD – Je trouve que votre épistémologie est très cohérente avec la notion de recherche-action. Je voudrais rebondir sur le concept de coconstruction, qui nous intéresse beaucoup en sciences sociales. C'est un concept méconnu, mais c'est de notre université que vient la personne qui en France a sans doute le plus produit sur le concept de coconstruction, non appliqué au champ qui est le vôtre mais le concept

de façon générale.

Il vient de l'Upec même s'il est désormais à la retraite : il s'agit de Michel FOUURIAT. Le dictionnaire de la coconstruction sort justement au mois d'octobre aux éditions ESF, c'est un dictionnaire franco-qubécois. Cela montre que ce type de positionnement de la recherche est d'actualité, et l'un de nos anciens collègues en a même fait son cheval de bataille. Il s'agit de décrypter le langage courant autour de la coconstruction.

M. ZEPF – Merci, Dominique.

Mme FOURNY – Pourriez-vous revenir sur la partie relative aux étudiants de l'Upec : l'intérêt et l'inclusion ? Je ne suis pas sûre d'avoir bien saisi.

Mme HACHI – Une des retombées concrètes de cet atelier sur les études l'Upec, c'est que les étudiants de l'Upec qui auront pris part à ce projet, aux ateliers participatifs, auront gagné ce que l'on appelle le « savoir d'expérience consolidé ». Cela signifie que les étudiants ont d'ores et déjà un propre savoir sur leur bien-être, leur santé, l'effet de leurs activités sur leur santé, leur mode de vie, etc., mais ce savoir n'est pas consolidé. Ils ont des connaissances sur eux-mêmes mais l'on ne peut pas parler d'un savoir consolidé.

Ces démarches participatives permettent de consolider ce savoir. Nous aidons les étudiants à consolider un savoir qu'ils ont déjà, à en être conscients, à être conscients de l'effet de tel ou tel facteur de leur mode de vie sur leur santé, ou de prendre conscience des facteurs qui influent sur leur bien-être. Je n'ai pas décliné les étapes mais nous les ferons notamment travailler sur ce que veut dire le bien-être pour eux et quels sont selon eux les facteurs qui influent sur ce bien-être.

En fin de compte, les étudiants de l'Upec qui auront participé auront consolidé ce savoir et seront dotés d'un fort *empowerment*, c'est-à-dire une forte capacité à potentiellement agir sur leur bien-être, à trouver les leviers qui font qu'ils vont

pouvoir agir dessus.

Le deuxième point vise à avoir une offre d'activités qui sera pensée par les étudiants et pour les étudiants. Par la suite elle pourra se concrétiser, éventuellement par l'Upec. Le terme « activités » est très large mais nous pensons plutôt aux activités récréatives : il peut s'agir d'activités sportives, d'activités communautaires entre étudiants – comme des jardins partagés – ou d'activités associatives par exemple.

Nous ne voulons rien imposer au départ, c'est pour cela que l'on parle d'« offre d'activités ». Nous voulons vraiment que cela parte d'eux, que les étudiants de l'Upec fassent remonter des choses par rapport à ce qui est important pour eux en matière d'activités.

Mme FOURNY – Merci beaucoup. Je ne sais pas si cela a été pensé ou non dans votre dynamique mais vous pouvez vous appuyer sur les associations étudiantes, qui pourraient être une bonne ressource pour vous sur la vie étudiante. Ce sont des thématiques sur lesquelles elle travaille déjà.

Et, vu que vous parlez de bien-être et de sport, il pourrait être envisageable de vous appuyer sur le service de santé universitaire (SSU) et les Staps qui gèrent toute l'activité sportive. Il faudrait voir si c'est possible.

Mme HACHI – Oui.

Mme FOURNY – Pour l'offre d'activités, pareillement, vous ne devez pas hésiter à vous appuyer sur les associations étudiantes. En général elles ont déjà des projets sur la dynamique étudiante et la vie étudiante.

Mme HACHI – Nous passerons l'ensemble de ces contacts aux étudiants, puisque ce sont eux *in fine* qui vont travailler sur la question. C'est prévu.

M. ZEPF – Merci beaucoup pour ces propositions.

M. MATHIEU – En matière d'évaluation des politiques du risque, je n'ai pas bien

compris si vous faisiez plutôt des évaluations *ex post* ou *ex ante*. Je n'ai pas suivi comment vous construisez un contrefactuel. Quelle est, grossièrement, votre population de référence ?

Mme COLL – L'esprit d'e-City, c'est d'être un programme, autrement dit une structure qui va aider et accompagner les projets de recherche, tout d'abord à s'élaborer, à mettre en relation les compétences. Ce n'est donc pas nous qui proposons des projets de recherche ou qui les menons, c'est nous qui allons animer et aider à incuber les projets par la capacité que nous allons avoir à toucher les gens, à aller les rencontrer, à les mettre en relation, ou éventuellement à faire évoluer la cohorte. C'est possible, puisque l'on peut modifier dans le temps les questionnaires de la cohorte. Il s'agit finalement d'adapter le matériau que nous proposons aux chercheurs aux questionnements qu'ils peuvent se poser.

En fin de compte, que les évaluations soient *ex post* ou *ex ante*, elles vont être proposées par des chercheurs, nous ne pouvons donc pas répondre à cette question à cette étape. Nous aimerions bien pouvoir faire l'ensemble de la démarche sans qu'à un moment le chercheur la fasse dans son laboratoire, mais le travail sera proposé par les chercheurs – dans la limite de ce qu'il sera possible de faire. Il s'agit de faciliter toute cette démarche.

M. ZIDI – Nous vous proposons de poursuivre l'ordre du jour. Toujours à titre d'information, le troisième point est relatif aux projets de Graduate Programs.

1.3. Information relative aux projets de Graduate Programs

M. ZIDI – Il s'agit d'informer la communauté en temps réel, comme nous nous y étions engagés. Plusieurs points ont été faits les mois précédents. En cette rentrée, il s'agit de refaire un point d'avancement sur ce dossier qui est considéré comme prioritaire par l'équipe politique. Aujourd'hui il s'agira plus précisément d'entrer dans la phase opérationnelle, avec des éléments calendaires et budgétaires plus précis par rapport

aux discussions que nous avons eues avant l'été.

Il ne s'agit pas de reprendre l'ensemble de ce dossier de Graduate Programs, il s'agit de rappeler qu'il faut mobiliser plusieurs parties prenantes autour de ces projets, que ce soit en interne ou en externe. Autour de ces projets de Graduate Programs, il s'agissait d'avoir une construction partagée, collective, plurielle, avec la mise en place d'un comité de pilotage. Le rôle de ce comité de pilotage est :

- la construction de l'offre de formation, du master au doctorat ;
- l'animation scientifique du Graduate Program, puisque le versant scientifique est fort ;
- la recherche de cofinancements.

Sur le plan calendaire, des rencontres ont eu lieu au printemps dernier entre la direction de l'Upec et les porteurs de projet. Les porteurs de projet nous avaient retourné des fiches descriptives des projets que nous avons retenus. Un certain nombre d'informations étaient transmises au travers de ces fiches, en particulier les structures parties prenantes, que ce soient les composantes ou les laboratoires. Dès le mois de septembre, il s'agissait donc de rencontrer les porteurs de projet avec les directions de composante et les laboratoires qui étaient précités dans les projets, de façon à bien nous accorder sur ceux qui vont travailler autour de ces Graduate Programs. C'est ce que nous avons fait de septembre à début octobre.

Dans la liste de 15 projets de Graduate Programs que nous avons reçue initialement – pour certains tels quels et pour d'autres après regroupement –, neuf ont été retenus. Lors des rencontres que nous avons eues en septembre et qui se sont finies la semaine dernière, il s'agissait de bien préciser le positionnement de ces Graduate Programs, la composante porteuse, les structures impliquées (composantes et laboratoires), l'articulation avec l'offre de formation existante, le versant recherche – l'adossement et donc les laboratoires eux-mêmes – et les partenaires visés : entreprises,

collectivités, etc.

Il s'agissait aussi d'avoir un échange avec ce groupe (porteur, composante et laboratoire) sur la méthode de construction du projet et d'aborder les éléments calendaires et financiers, puisque nous allons entrer dans la phase opérationnelle.

Les projets qui ont été retenus sont donc au nombre de neuf. Ce qu'il faut surtout retenir, c'est : les porteurs de projet, les composantes impliquées (les laboratoires) et le financement de ces projets. Comme cela avait été indiqué au dernier CAC, l'amorçage financier va concerner cinq de ces Graduate Programs, numérotés de 5 à 9 dans le tableau. Pour les autres, nous attendons le retour d'Erasmus, pour le 14 octobre à priori. Le dossier est sur la table du Premier ministre, mais il a pris du retard puisque le résultat devait déjà nous arriver le 5 octobre. De toute façon, le financement de trois d'entre eux est prévu au travers de ce projet Erasmus. Pour le projet restant, il s'agissait de le placer dans un futur appel d'offres, dans le cadre du PIA formation.

Initialement, le projet de Graduate Programs impliquait deux projets, que nous avons regroupés. À la suite de notre rencontre récente avec ces porteurs de projet, les composantes impliquées et les laboratoires, il est apparu que Denis ALAMARGOT et Xavier APARICIO, qui pilotent la partie sciences cognitives, préféraient temporiser et ne pas s'impliquer tout de suite dans ce Graduate Program. Il est certain que cela fragilise l'ensemble. C'est aussi le cas pour les laboratoires, puisque Chart et le Lissi ne participeraient pas au lancement de ce Graduate Program.

Cela dit, avec la porteuse restante et d'autres collègues qui vont se greffer à elle, nous avons décidé de poursuivre le processus. Un rendu aura lieu prochainement, qui nous permettra d'avoir une évaluation sur le socle de ce projet, et en particulier sur sa soutenabilité ou pas. Il s'agit de la partie 3 en rouge dans le tableau.

La partie 4 traite du lien entre Graduate Programs et intelligence artificielle. L'Upec

souhaitait élargir ce Graduate Program pour qu'il entre dans un plan IA beaucoup plus global, impliquant les SHS. Nous avons donc demandé aux porteurs de projet de se tourner vers les composantes et laboratoires SHS souhaitant travailler autour de l'intelligence artificielle. C'est ce qui se fait actuellement. Ce sera donc un Graduate Program beaucoup plus global que ce qui était prévu initialement.

Sur le plan financier, l'Upec va amorcer cinq Graduate Programs : ceci est acté. Il s'agit simplement d'un amorçage, il faut donc trouver du cofinancement. L'amorçage va se faire au travers d'un budget de fonctionnement annuel – et donc pérenne – par Graduate Program : 30 k€. Cela va s'étaler sur quatre ans. En matière d'allocation doctorale, nous aurons une allocation doctorale par GP par an.

Pour les allocations doctorales qui vont débiter dès la mise en place du Graduate Program – donc dès septembre 2022 –, nous sommes donc sur un budget réduit sur le plan des allocations doctorales, puisque l'on va seulement de septembre à décembre. Cela correspond à 10 k€ par GP. L'année suivante, nous serons sur une allocation pleine, puisque l'étudiant poursuivra sa thèse, et nous disposerons de 10 k€ supplémentaires pour démarrer une deuxième allocation en septembre 2023, jusqu'à ce que nous ayons trois allocations doctorales à plein régime. Cela correspond à 90 k€ par GP sur ces trois ans.

Pour ce qui est de la partie fonctionnement, le budget est relativement large : 30 k€ par an et par GP. Il permettra l'animation du Graduate Program, l'organisation de colloques, de séminaires et également le paiement de gratifications de stage, de bourses de mobilité. Mais le financement de ces Graduate Programs devrait pouvoir entrer dans les dispositifs existants à l'Upec, tels que le BQR ou le BQER, au travers des appels à projets internes. D'ailleurs, avant la création d'un GP, nous avons déjà financé la construction du Graduate Program porté par l'AEI et EPISSEN. Pour le financement total, si l'on cumule tout, nous atteignons 600 k€, au niveau de ce qu'apportera l'Upec pour ces cinq Graduate Programs.

Ce qui a été convenu avec tous les porteurs et tous les groupes que nous avons rencontrés, c'est un démarrage pour tous ces Graduate Programs en septembre 2022. Il ne s'agit pas que de créer des objets comme les Graduate Programs, il y aura aussi une évaluation de ces Graduate Programs au bout de quatre ans, afin de voir comment cela fonctionne, quelle est la plus-value : pour l'enseignement et la recherche.

Par rapport au rétroplanning, il est demandé aux porteurs de projet de transmettre à la direction de l'université la composition des comités de pilotage : la date a été fixée au 15 octobre. Le rôle de ces comités de pilotage est de construire l'offre de formation, d'assurer l'animation scientifique, voire de définir les sujets, de sélectionner le ou les candidats – puisque des allocations de recherche sont indiquées pour ces Graduate Programs. Puis tout cela suivra le processus classique école doctorale et CR.

Ce comité de pilotage jouera aussi le rôle d'animation scientifique avec les composantes impliquées, les laboratoires impliqués et les partenaires extérieurs. Il s'agit de faire vivre ces comités de pilotage et que leur fonctionnement se fasse dans un cadre collectif.

Pour le 10 novembre, il est demandé aux porteurs de projet de transmettre à la direction leur projet consolidé. Il s'agit d'avoir le maximum d'informations, en particulier sur l'architecture de l'offre de formation et sur les annexes financières. Ce sont des documents que la DEVE devrait leur transmettre cette semaine, avec une fiche financière qui sera également revue par la DAF. Nous espérons qu'ils seront transmis cette semaine. Ces documents seront travaillés par l'équipe politique ; des navettes et des échanges auront sûrement lieu avec les porteurs de projet, de façon à converger vers une construction commune, pour passer ensuite à la phase des conseils centraux de l'université.

Au CAC plénier du 16 décembre est prévue la présentation de ces projets par les

porteurs. Il est initialement prévu pour les BQER mais ce point sera ajouté à l'ordre du jour. En amont, la commission d'évaluation du CAC sera aussi amenée à travailler sur ces projets qui ont été remontés, puisque nous souhaitons que la communauté soit vraiment partie prenante dans la construction de ces Graduate Programs.

Pour ce qui est de la planification des conseils centraux, le CA aura lieu le 17 décembre, pour le versant financier, les fiches financières, le budget qui va être octroyé sera voté, puisque ce dernier CA de l'année correspond principalement au CA budgétaire. La commission des moyens sera aussi amenée à examiner les fiches financières en amont.

Les lignes jaunes correspondent au travail que devront effectuer les porteurs de projet avec leur comité de pilotage pour construire l'offre. Ce travail se poursuivra début 2022. La partie CFVU entrera alors en ligne de compte, puisqu'elle a en son sein deux commissions, dont la commission sur l'offre de formation (COF). La prochaine se réunira le 21 avril 2022, et des échanges auront lieu entre la COF et les porteurs de projet. Il s'agira d'examiner dans le détail l'offre de formation, avec les crédits, le contrôle des connaissances, les débouchés, les étudiants, les intervenants : toutes les informations autour d'une offre de formation. Tout cela mènera à la CFVU du 16 mai 2022, où aura lieu le vote définitif de cette offre de formation et de ces Graduate Programs.

Ce rétroplanning que nous vous présentons doit donc déboucher sur une ouverture du programme en septembre 2022. Nous avons eu une discussion avec les porteurs de projet : tous ceux que nous avons vus souhaitent démarrer en 2022, pour certains d'abord avec le M1 puis avec le M2 l'année suivante, pour d'autres dès le M2 en 2022.

Aujourd'hui il s'agissait de vous fournir toutes ces informations, afin que nous soyons tous au même niveau d'information sur la construction de ces GP. Jusqu'à maintenant, nous étions dans des généralités, et nous entrons dans la phase opérationnelle. Le

contenu et toute l'organisation précise seront connus d'ici à décembre. N'hésitez pas à faire part de vos remarques ou questions.

M. MELLOUK – Les stats que tu as présentées ne figurent pas dans le SharePoint.

M. ZIDI – Nous allons les y mettre. Nous allons changer les couleurs, pour que ce soit plus visible si vous avez besoin de les projeter.

M. MELLOUK – Et quels sont les thèmes des neuf groupes dont tu parlais tout à l'heure ?

M. ZIDI – 5 GP seront amorcés financièrement par l'Upec :

- les transitions internationales et l'entreprise ;
- les matériaux du futur et la gestion des risques entrepreneuriaux ;
- les remèdes, au sujet des maladies rares et des médecines régénératives ;
- les enjeux juridiques et politiques du numérique ;
- les patrimoines, la conservation de la mémoire, etc.

Tous ces projets avaient déjà été présentés dans leur globalité avant l'été. Ce sont ceux qui ont été retenus pour l'amorçage Upec.

M. MELLOUK – Ils sont aussi prévus pour septembre ?

M. ZIDI – Tous sont prévus pour septembre 2022. La dernière colonne indique simplement d'où vient le financement.

M. MELLOUK – Les neuf sont censés démarrer en septembre 2022 ?

M. ZIDI – Oui. Du moins, c'est ce que veulent les porteurs de projet, mais nous attendons leur version consolidée pour voir si cela est possible ou non. On nous dit que oui, mais attendons l'application de ce rétroplanning pour ceux qui vont ouvrir en 2022. À l'instant t , les neuf ouvriraient – j'emploie bien le conditionnel – en 2022. Quelques interrogations subsistent pour certains. Il faut préciser qu'avant de passer

en CFVU cela passe dans les conseils des composantes impliquées.

Mme ARAB – Est-il raisonnable de donner le même calendrier à des programmes gradués dont le financement est sécurisé. Ils le savent déjà depuis plusieurs mois, ils peuvent donc avancer. Les autres projets sont soumis à un financement aléatoire, et pour ceux-ci ils n'auront peut-être la réponse que le 14 octobre et ils sont supposés rendre quelque chose en octobre.

M. ZIDI – Pour ce qui est du calendrier, tout est ouvert. Lors des discussions avec les porteurs de GP, on vous a posé la question : « Quand voulez-vous ouvrir ? » Nous n'imposons rien en matière de calendrier, nous nous sommes placés dans la configuration la plus courte et, a priori, majoritaire actuellement.

Mme ARAB – Il faut garder en tête que certains Graduate Programs ne savent pas encore s'ils vont commencer ou non, et ce pour rendre quelque chose début octobre.

M. GILBERT – Mais, si nous disions aux collègues « n'instruisons pas, attendons les financements » et qu'ensuite il soit trop tard, nous risquerions de perdre un an.

M. ZIDI – Et peut-être que certains qui se sont inscrits pour 2022 seront décidés à attendre un an. Là, nous sommes placés dans le calendrier le plus court. Les neuf groupes porteurs se sont placés dans ce calendrier : nous attendons.

M. GILBERT – La prudence consistait quand même à se préparer au succès. Si nous avons un succès dans quelques jours et que, dans la foulée, des financements nous parviennent de l'État, dès lors que dans notre candidature nous avons également des financements de programmes gradués, je pense que vis-à-vis de notre démarche auprès de l'État il faut que nous soyons prêts le plus vite possible, y compris pour les mettre en place en septembre prochain. C'est cohérent.

M. ZIDI – Il s'agissait d'un point d'information sur ce dossier. Nous serons amenés à échanger par la suite. Je vous propose de passer au quatrième point, toujours un point d'information, relatif au programme d'investissement d'avenir PIA 4.

1.4. Information relative au programme d'investissements d'avenir (PIA 4)

M. DUBOIS-RANDÉ – Pour le PIA 4, nous ne pouvons pas dire grand-chose puisque Erasme est prévu dans trois jours. Nous verrons ce qu'il en est. Peut-être que dans les objectifs, si nous passons la barre du PIA 4, nous enchaînerons avec une autre présence de PIA22, sur le site. L'École vétérinaire de Maisons-Alfort en particulier a eu des engagements du ministère de l'Agriculture pour une EUR autour de la thématique « Une seule santé ». Nous serions volontiers intéressés puisqu'il s'agit d'accroches de l'animal dans la ville, et pas uniquement au sens de la santé animale, de la zoonose, de l'approche infectieuse. Il s'agit aussi de l'approche de l'animal de compagnie. Nous avons vu pendant la période Covid qu'il était souvent le bon compagnon de personnes seules.

Cette approche semble très soutenue sur le plan politique. Nous verrons les engagements budgétaires, mais cela pourra constituer une brique supplémentaire. Nous irions vers un projet de site sur la santé urbaine et ce que nous avons appelé Urban One Health, c'est-à-dire une accroche santé des populations, humaines et animales à la fois. C'est un projet qui avait notamment été porté par l'équipe politique avec l'ENVA, l'ENPC, Gustave-Eiffel. Nous avons bien avancé avec les agences sur ce projet. C'est un projet qui pourrait permettre d'appréhender vraiment le territoire, la ville comme un objet d'étude, surtout pour l'urbain et le périurbain, qui ne sont pas tout à fait identiques.

Parmi les autres annonces, nous avons le PIA 4 qui concernera les ressources, l'augmentation des ressources à l'université, avec trois items :

- une accroche relative à la formation continue, notamment ce qui a été mis en place avec la Difpro. Je pense que nous serons assez bien placés pour répondre à cet appel d'offres ;
- le mécénat, en particulier pour la fondation, sur lequel nous avons aujourd'hui un peu d'avance par rapport aux autres universités ;

- les financements européen : comment piloter un bureau Europe à l'intérieur de la DRV. Sur ce point, je pense que nous serons un peu mis en strate, notamment la cellule de valorisation, Univalor, qui est le projet de regard sur la cartographie de nos laboratoires. Cela devrait tomber à la fin de l'année ;
- ce que j'appelle les ex- « pôles pilotes de formation », un projet qui touchera beaucoup nos collègues de l'Inspé mais aussi les sciences de l'éducation, notamment. A priori, Denis ALAMARGOT sera le porteur. Il s'agira de voir comment la recherche a un impact sur le terrain, et en amont comment le terrain a un impact sur la recherche. Au-delà de l'Inspé, il faut le construire avec les populations. Je pense que nous avons des chances sur ce beau dossier.

En dehors du PIA, il y a un PEPR autour de la ville durable. Il sera probablement porté par Gustave-Eiffel et nous. Gustave-Eiffel sera le porteur universitaire de ce projet – il existe très peu de porteurs universitaires. Mais, du fait de l'interaction forte avec les laboratoires de l'Upec, le CNRS va nous demander d'être très partie prenante de ce projet, et nous en sommes ravis. Ce projet est en train d'être discuté dans les validations, avec la petite réforme du CNRS pour nous.

Par ailleurs, il y a d'autres PEPR, notamment en santé, en bio-région, relatifs au vieillissement, au métabolisme, de même que nous attendons le résultat du jury pour un dossier qui a été porté par Armand DESSAP, par rapport à l'innovation frugale. C'est un projet qui est déposé pour la communauté sur : comment préparer du matériel capable d'être à la fois performant et utilisable par le plus grand nombre. C'est un projet que connaît bien Armand DESSAP, qui est camerounais d'origine.

L'innovation frugale, ce sont par exemple les banques en ligne en Afrique, où il n'y avait pas de banques dans des endroits reculés. L'innovation est donc venue directement des citoyens. La banque en ligne est devenue une innovation mondiale ensuite. Je trouve très intéressant de pouvoir être sur des dossiers d'innovation frugale.

M. ZIDI – Je propose que nous passions au point n° 5, relatif à la vie de l'établissement. Il s'agit de faire un point sur l'état d'avancement de la fondation partenariale Upec. Nous avons demandé à Véronique DEBORDE, directrice de la fondation, de faire ce point d'étape.

1.5. Point d'information fondation

Mme DEBORDE – Je vais vous présenter notre point d'étape sur la création et les premières actions de la fondation partenariale de l'université. La fondation a été créée officiellement à la mi-janvier 2021. C'est une structure juridique indépendante – une fondation partenariale – à même de recevoir des dons pour soutenir des projets d'intérêt général de l'université, soutenir son développement, dans le cadre du régime fiscal attractif du mécénat, puisque la fondation est habilitée à délivrer des reçus fiscaux.

Ses objectifs sont :

- d'accompagner le développement et le rayonnement de l'université ;
- de porter, à travers les projets qu'elle soutient, les valeurs d'université engagée que promeut l'Upec au cœur des transformations sociales et environnementales ;
- de structurer les relations partenariales de l'université avec le monde socio-économique, créer un espace de dialogue avec l'ensemble de ces acteurs ;
- de développer ses ressources propres.

Quatre fondateurs extérieurs ont été associés aux côtés de l'Upec à la création de la fondation, pour apporter les fonds d'amorçage au projet :

- BNP Paribas, un partenaire historique de l'Upec, qui a consolidé ses engagements à travers sa participation à la fondation ;
- Thales ;
- l'Agefiph ;

- le conseil départemental de Seine-et-Marne, qui cocrée cet objet.

La fondation est une structure juridiquement indépendante avec une gouvernance spécifique, un conseil d'administration, au sein duquel se réunissent :

- le collège des fondateurs, où l'Upec est majoritaire en disposant de huit sièges sur les 12 prévus au collège des fondateurs ;
- un collège de personnalités qualifiées, des personnes qui siègent *intuitu personæ* et qui représentent l'ensemble des thématiques soutenues par la fondation : le handicap, l'environnement, la RSE, le développement des territoires. Nous avons essayé de constituer un panel un peu représentatif de femmes et d'hommes qui portent ces sujets et qui vont aider au développement des activités de la fondation et au développement de ses ressources propres.

Le conseil d'administration est assisté d'un bureau. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ a été élu président de la fondation et préside à ce titre le bureau. Le trésorier de la fondation est Arnaud THAUVRON. Le bureau réunit ces personnes plus Mustapha ZIDI de l'Upec et les quatre fondateurs extérieurs tous les mois, pour piloter les activités de la fondation. Nous avons un règlement intérieur, une charte éthique, pour bien poser les règles de fonctionnement de la fondation et définir le projet qu'elle est capable de soutenir.

Depuis la création de la fondation, nous avons affiné le discours de cause de la fondation : il s'agit de ce qu'on appelle en *fundraising* la « vision », la cause que défend la fondation. Il est synthétisé dans cette phrase : « Agir ensemble pour une société plus juste et plus éclairée. » Une thématique irrigue l'ensemble de ces actions : le défi des vulnérabilités. Ce ne sont que les premiers axes thématiques mais il se structure à ce jour à partir de trois sujets principaux :

- le handicap et l'inclusion ;

- des thématiques liées à l'environnement, la santé, la société ;
- l'entreprise de demain, sujet qui a vocation à travailler sur la transformation sociale des entreprises, notamment en lien avec les nouveaux besoins en compétences, les nouvelles formes de travail et les sujets liés à l'égalité des chances, aux nouvelles façons d'apprendre, aux dispositifs pédagogiques, etc. Cela a vocation à être très large pour embarquer un grand nombre de sujets.

À partir de ces trois grands thèmes, nous avons travaillé au formatage d'un certain nombre de projets, qui étaient déjà préexistants et qui ont émergé après la définition de ces trois sujets. Ils ont été élaborés sous forme de fiches projet, de fiches mécénat, capables d'être proposées et présentées à des partenaires mécènes potentiels, et ils ont fait l'objet d'une communication un peu spécifique sous cette forme de fiches projet.

Une dizaine de projets ont été élaborés sur ces trois sujets. À ce jour, nous avons mis sur orbite trois premiers grands projets :

- le premier est une chaire dans l'axe du handicap. Elle avait déjà été préparée avant la création de la fondation et elle a été officiellement lancée dès lors que la structure a été créée. C'est une chaire qui travaille sur le sujet de l'inclusion socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap. Elle est portée par Karine GROS. Nous avons réussi à agréger cinq mécènes autour de ce projet.

Une chaire d'enseignement-recherche est un programme scientifique adossé à des actions de formation – en l'occurrence les DU référent handicap sont dans le périmètre de la chaire –, avec de la communication, de la dissémination sur les travaux, pour pouvoir valoriser l'engagement des mécènes dans ces projets. Nous avons réussi à lever 600 000 euros sur trois ans et nous avons inauguré la chaire avant l'été, installé son premier comité de pilotage et lancé

ses premiers travaux. La chaire déploie des projets scientifiques et de formation autour du sujet de la formation, du maintien dans l'emploi, de la prévention de la désinsertion professionnelle et des sujets liés à la qualité de vie au travail ;

- le deuxième consiste en des fonds débloqués pour compléter les actions déployées par l'université pour apporter de l'aide aux étudiants en difficulté face à la crise sanitaire. Nous avons notamment alloué quelques aides au logement d'urgence, sur recommandation de la commission sociale de l'Upec, qui a identifié les bénéficiaires de ces aides. Et récemment, avec la commission d'action sociale, nous avons lancé un appel pour les associations qui œuvrent pour lutter contre l'isolement social des étudiants. Nous avons attribué trois soutiens récemment à trois associations qui ont proposé des projets en ce sens ;
- le troisième s'est concrétisé grâce à un partenariat récent avec une grosse ETI du territoire, Septodont, un fournisseur de produit pharmaceutiques pour les dentistes, qui était déjà proche de l'université sur les sujets tels que le soutien à l'entrepreneuriat. Nous avons réussi à formaliser un partenariat important de soutien aux actions de la Maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat étudiant, à travers le financement d'un programme de bourses, du soutien aux équipements du futur fab lab de la MIEE et du dispositif pédagogique qui va voir le jour : entreprise pédagogique.

Voilà ce que nous avons fait en matière de *fundraising* pour ces trois projets. Nous travaillons sur d'autres approches, notamment les grands donateurs particuliers. C'est un nouveau champ puisque nous étions sur du mécénat d'entreprise. Nous avons aussi travaillé sur un appel à générosité publique. Vous pouvez faire un don sur le site de l'Upec pour soutenir les actions de la fondation. Nous n'avons pas encore déployé beaucoup d'actions sur cette cible du mécénat particulier.

Nous travaillons actuellement sur des approches grands donateurs sur l'axe handicap. Nous travaillons aussi avec le président à l'approche d'entreprises importantes implantées sur le territoire, auxquelles nous allons proposer un partenariat assez global de soutien à la fondation, pour devenir grand partenaire de l'Upec et de sa fondation et s'engager à un peu plus long terme sur ses activités.

Nous sommes aussi en train de travailler un nouveau projet : le Campus spatial, porté par Hervé COTTIN, qui a eu l'occasion de présenter ce projet ici. Nous allons :

- essayer de travailler à la création d'un club des partenaires, pour soutenir le financement du campus ;
- trouver des fonds pour doter les bourses de stage pour les étudiants qui vont venir faire leur stage sur le projet du campus ;
- travailler sur le financement d'une chaire d'excellence, pour faire venir un professeur invité au VRI : Vaccine Research Institute.

Je vous ai cité un panel d'exemples pour vous montrer la diversification des actions que nous pouvons mener avec la fondation. La fondation est vraiment un outil au service de toute la communauté Upec, pour porter l'ensemble des projets d'intérêt général de l'université. Nous pouvons imaginer tout un tas d'objets qui peuvent être financés : des chaires d'enseignement-recherche, du soutien à la création de programmes, de cursus de formation. Récemment, nous discutons avec Mustapha pour savoir comment les Graduate Programs pouvaient faire l'objet de financements mécénat, dans le cadre de chaires d'enseignement, d'un profil qui s'associe à une thématique de formation portée par l'Upec pour financer des bourses de master, des bourses pour les étudiants, des bourses pour de la création d'entreprise, de l'achat d'équipements...

Les objets finançables sont très vastes, il suffit de garder à l'esprit que c'est du mécénat et qu'il n'y a donc pas de contrepartie : pas de contrat avec la propriété intellectuelle par exemple. On imagine toujours des programmes de remerciements

et de reconnaissance des mécènes qui peuvent avoir un intérêt à s'associer à ces projets pour de la visibilité, de la marque employeur, etc. Il faut donc seulement bâtir un programme de remerciements qui soit séduisant pour les financeurs.

Dans ce dispositif, j'accompagne les porteurs de projet qui ont un projet, des premiers partenariats non formalisés, ou du moins des déclarations d'intérêt d'acteurs du monde socio-économique, pour formater le projet et le rédiger de façon qu'il puisse être présenté comme un projet de mécénat. Ensuite nous travaillons ensemble une stratégie de prospection, de communication et nous accompagnons le conventionnement, la collecte des dons, etc.

Enfin, pour pouvoir diffuser toutes ces informations sur ces projets à l'ensemble de la communauté de l'université, un comité projet représentatif de toutes les disciplines présentes à l'Upec va avoir sa première réunion le 17 novembre. Un appel à candidatures a été diffusé dans l'ensemble de l'Upec et un comité d'une douzaine de membres représentatifs a été constitué.

J'ai essayé d'être concise, mais je reste à votre disposition si vous souhaitez poser des questions sur la fondation et ses activités.

M. ZIDI – Merci, Véronique. Il nous reste le dernier point, qui concerne les ressources humaines, et plus précisément la campagne d'emplois second degré. Il s'agit de donner un avis.

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1. Campagne d'emplois second degré (avis)

M. ZIDI – Cette campagne d'emplois a été examinée au dernier CT. Ici, au CAC, il s'agit de vous informer sur cette campagne. Marion est présente pour nous fournir les informations générales et précises.

Mme CASTELAIN – Nous vous présentons aujourd'hui une partie de la campagne d'emplois, qui concerne les enseignants du second degré et en Prec. Compte tenu du

calendrier qui est un peu avancé du recrutement des enseignants du second degré, cela vous sera représenté avec la campagne emplois en novembre dans la globalité, avec les enseignants-chercheurs et les Dias. Il s'agit uniquement de maintien, en dehors d'une création à l'IUT dans le cadre du dispositif de création des IUT.

Pour résumer, il y a 18 second degré, un Prec et une demande de création plan IUT, avec arbitrage favorable pour ces 18 maintiens du second degré, le Prec et la demande de création plan IUT. C'est passé en CT du 1^{er} octobre. Dans les arbitrages, il s'agit de créations qui sont demandées mais qui ne sont pas adossées à un dispositif qui est compensé par le ministère. Je suis disponible pour répondre à vos éventuelles questions.

Mme FOURNY – Je suis désolée mais je n'y connais pas grand-chose en matière de financement de l'université, je ne sais donc pas s'il serait possible de financer des postes d'encadrants d'étudiants. Est-ce que seule l'université peut les financer ? *inaudible 1.53.45* une grosse dépense de l'université. Ma question est donc ouverte, il s'agit de bien instruire cette question.

Mme CASTELAIN – Il existe en réalité plusieurs dispositifs pour financer les créations de postes, mais les dotations ministérielles sont le plus gros. Quand on n'a pas de dotation ministérielle qui nous permet de procéder à des créations de postes, il est beaucoup plus compliqué de le faire avec les ressources propres de l'université. Et nous arrivons presque au plafond de la masse salariale. En matière d'emplois et de masse salariale, nous n'avons pas de marge, c'est pour cela que des créations apparaissent hors arbitrage.

Un intervenant – En flux tendu, il n'y a pas de solution pour l'instant ?

Mme CASTELAIN – C'est ça !

M. DUBOIS-RANDÉ – La seule solution, c'est de redistribuer ?

Mme CASTELAIN – En effet...

M. DUBOIS-RANDÉ – S'il n'y a pas de support, les seules solutions, c'est un camembert fermé. Les seules possibilités consistent à passer en mode ressources propres, mais là nous sommes plutôt sur des contrats courts. La seule possibilité, c'est de redistribuer les postes, ce qui pose généralement quelques problèmes aux collègues. C'est une discussion que nous pourrions avoir.

M. GILBERT – L'autre option, ce serait de laisser le camembert prendre du volume, pour avoir plus de ressources. Pour résumer, notre fonctionnement est un peu contraint.

M. DUBOIS-RANDÉ – C'est ça, malheureusement. La seule chose que n'a pas faite l'université, c'est geler les postes, c'est-à-dire que nous reconduisons nos postes. Nous serions partants pour créer autant de postes que nous le pourrions, mais nous avons la contrainte du plafond d'emplois. Derrière cela, il y a le principe des supports et de la masse salariale – c'est surtout la masse salariale. Si nous n'avons pas de masse salariale à mettre derrière un individu, il n'existe pas. En revanche, nous n'avons pas gelé les postes, tandis que beaucoup d'universités ont pris le parti de les geler.

M. ZIDI – Pour résumer, ce qui est demandé en maintien est donc accepté. En création, si cela ne relève pas des dispositifs IUT, LAS, etc., ce n'est pas possible. Nous en sommes là. Après, nous pouvons imaginer d'autres solutions de répartition, mais pour l'instant le volume est contraint.

M. LEVREL – À propos du plafond d'emplois, comme l'a vaguement évoqué M. DUBOIS-RANDÉ. Dans le tableau, on voit aussi une création en LLSH, avec Parcoursup. Deux collègues m'ont contacté indépendamment en me demandant comment il peut y avoir une création dans le cadre de Parcoursup, sachant que le ministère a abondé la masse salariale pour Parcoursup mais n'a pas fourni de support : il n'a pas augmenté le plafond d'emplois. Les collègues se demandaient donc d'où venait ce

support.

Mme CASTELAIN. – La création d'un titulaire Parcoursup avait été accordée l'année dernière. C'était pourvu par un contractuel et cela fait partie des dispositifs pour lesquels nous avons eu des supports. Nous en avons eu très peu, nous pourrions faire le point si vous le désirez sur ces supports qui ont été donnés par le ministère. En conséquence, ce n'est pas vraiment une création, c'est une création de l'année dernière.

M. LEVREL – Le ministère a donc donné un support l'an dernier ?

Mme CASTELAIN – Pour le prochain CAC et le prochain CA, je vous referai la liste si vous le voulez mais il y a effectivement eu quelques postes pour ces créations Parcoursup. Il y en a eu en LLSH et je ne me rappelle plus dans quelles autres composantes, mais je pourrai vous le dire.

M. ZIDI – Lors d'un prochain CAC plénier, nous verrons la campagne dans son intégralité. Nous verrons le tableau général, avec la partie enseignants-chercheurs, nous compléterons ce tableau d'aujourd'hui. Il suivra le circuit habituel : comité technique, CAC pour information et avis, et CA pour la validation. Depuis le début de cette mandature, je crois que c'est la première fois que nous abordons la partie postes second degré en CAC. Nous n'y sommes pas du tout obligés par les textes mais c'est bien de le faire de toute façon, pour que l'information soit partagée par tout le monde. Ainsi, tous les élus seront au même niveau d'information.

M. MELLOUK – Depuis plusieurs années, toutes les demandes sont remontées par les composantes *inaudible 2.00.35* déjà fléchées, par le ministère et autre. Souvent, pour ne pas dire tout le temps, la réponse est négative. *Inaudible* Dans la gestion dynamique des emplois par exemple, c'est beaucoup plus politique qu'autre chose. Comme chaque année les composantes font remonter des demandes, pourquoi *in fine inaudible 2.1.5*. Je me dis qu'il ne faut pas le demander aux composantes dans

ce cas, ce n'est plus la peine.

M. ZIDI – Il faut être dans une perspective positive, parce qu'on ne sait jamais ! Et l'histoire des demandes peut peser dans des discussions. De toute façon, dans les dialogues de gestion équipe politique et composantes, cela s'est dit qu'il n'y a pas de créations. Mais de notre point de vue il est utile d'avoir l'histoire des demandes. On a connu une époque où il y avait vraiment de la création nette, indépendamment des dispositifs type LAS ou IUT, donc cela peut toujours se débloquer. Indépendamment de l'obtention ou non d'une création, cela permet aussi de voir comment les choses s'orientent dans la composante, quelles sont les priorités, etc. À mon sens, c'est intéressant aussi du point de vue de l'information.

M. MELLOUK – Je partage ce point de vue mais parfois cela nous attire beaucoup de discussions au sein des composantes, et c'est une perte de temps. Certes il faut faire cet exercice, effectivement, ne serait-ce que pour comprendre la pression qui règne au sein des composantes, en particulier dans les nouvelles composantes. En matière d'accompagnement il y aurait peut-être quelque chose à voir par rapport à ces jeunes composantes, pour pouvoir les consolider.

M. ZIDI – J'ai un exemple en tête. L'année dernière, nous étions dans la configuration que tu décris et il y avait une demande de création nette d'un poste de maître de conférences. Cette année nous voyons réapparaître cette demande mais cette fois dans le cadre d'un plan, LAS en particulier. Après, cela relève d'un arbitrage : ce n'est pas parce qu'on demande qu'on obtient. Mais nous voyons que cela peut entrer *in fine* dans des éléments de critères. Le fait de remonter peut servir par la suite.

M. DUBOIS-RANDÉ – On parle de plan IUT, mais je précise qu'il n'y a pas de plan... Il n'y a pas eu de plan IUT, il y a eu un volontarisme de l'Upec pour répondre à une sollicitation de la DGESIP. Nous avons été les seuls à répondre et à choisir cette optique, et à l'époque on nous disait « de toute façon il n'y aura rien ». Sur les LAS, il

n'y avait rien non plus : pas de masse salariale.

Nous y sommes donc allés, et nous avons globalement obtenu 100 postes pour l'université, ce qui constitue une performance nationale. De même, j'ai demandé à Laurent GADESSAUD de partir sur le BUT informatique, qui n'est pas non plus un plan. Si nous voulons créer des enseignants-chercheurs ou des GIRS, ça ne peut hélas être que par des places supplémentaires.

Le plafond d'emplois, nous pouvons le relever, le ministère s'en moque. Le problème vient de la masse salariale des universités. C'est un point d'alerte, puisqu'on ne peut pas créer des postes sans masse salariale. Pour les BUT informatique, nous allons donc aussi devoir aller chercher les postes, convaincre. C'est pour cela que le fait d'avoir fait cette signature de promesse de vente, de pouvoir avancer, nous permet d'avoir des lieux spécifiques, de créer un pôle informatique, et créer un pôle informatique au sein du Coria est quelque chose qui résonne dans la tête des tutelles. Nous leur avons dit que nous aurions un BUT mais que nous allons nous battre pour avoir les postes, et la masse salariale en conséquence.

M. GILBERT - L'obtention de tous ces postes conduit à observer que les UFR qui ont fait remonter des demandes ont également obtenu des réponses favorables, parce que tous ces postes sont pour les UFR et les IUT.

M. MELLOUK - Je voudrais rebondir sur le pôle informatique et technologique, parce que cela va de pair.

M. DUBOIS-RANDÉ - J'ai simplifié, mais il y aura en tout cas un espace spécifique, il y aura une école d'ingénieurs, qui devra probablement se renforcer. Le problème, c'est qu'il est très difficile de créer avec rien, sauf s'il y a un modèle économique. En revanche, derrière, ce qui est certain, c'est que si nous sommes dans un lieu spécifique, dans un environnement, avec une dynamique, c'est plus facile que sans.

M. GILBERT - Nous avons missionné le Lisa pour analyser les conditions de la création

à partir de rien : nous attendons qu'Hervé nous livre ses conclusions...

Mme HUMAIN LAMOURE – Au sujet de la création de places en master, Mme la ministre avait fait des annonces durant l'été : où en sommes-nous ? Avons-nous des nouvelles ?

M. DUBOIS-RANDÉ – J'étais en communication avec le rectorat ce matin. Au mieux, c'était une bande dessinée ; au pis, c'était assez terrible, parce que les tutelles étaient incapables de dire pourquoi il n'y avait pas de notification. Ils nous demandaient où nous en étions. Nous avons dit que nous avons eu en avril un tableau Île-de-France, que vous avez jugé complètement folklorique. Vous avez dit : « Il n'y a pas de problème. Vous verrez en juillet, vous aurez des notifications pour les masters. » Juillet, c'était déjà très tard, mais nous n'avons rien eu. Aujourd'hui, ils n'ont pas plus d'éléments. C'est délirant. Dans le même esprit, nous avons reçu la notification ce matin et ils ont dit des choses sur la LPR totalement déconnectées du texte.

M. GILBERT – Ils nous ont dit : « Vous n'avez pas prévu dans votre plan les 10 000 euros par étudiant. » Je leur ai demandé où était la norme qui prévoit que nous devons avoir 10 000 euros par jeune recruté. Ils m'ont dit : « La ministre l'a décidé. » Elle l'a certes dit au Conseil des ministres le 22 juillet, mais dans quelle norme est-ce prévu ? Nous n'avons pas eu de réponse. À partir d'une simple déclaration, qui n'a pas de valeur juridique, de la ministre au Conseil des ministres, ils étaient persuadés que toutes les universités devaient donner 10 000 euros à tout jeune recruté. Mais aucune norme juridique n'a suivi cette déclaration, et cette déclaration n'a pas de valeur sur le plan juridique.

M. ZIDI – Je vous propose de passer au vote par rapport à ce tableau pour la campagne d'emplois second degré, en sachant que ce n'est qu'un avis.

Mme HMAMOU – Nous avons une procuration supplémentaire. Mme CHAUVEL, qui avait envoyé sa procuration, l'a donnée à Mme PELZ.

Il est procédé au vote.

Le CAC émet un avis favorable l'avis, avec 3 abstentions.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est abordée.

M. ZIDI – Merci à tous. Nous nous retrouvons tout de suite en CAC restreint.

La séance est levée à 16 h 20.

INDEX

Nous vous informons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe des termes suivants :

GIRS, 47

N2E, 41

pôle informatique et technologique, 48

une autre présence de PIA22, 35